

**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les  
infos de ce numéro et  
sa version audio sur le  
site de la délégation:  
[https://apf-  
francehandicap35.org/](https://apf-francehandicap35.org/)



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

♦ **Édito ,sommaire  
agenda**

**Pages 2 à 7 :**

♦ **Actualités Nationales**

À la Une :

débat national  
action nationale APF  
France handicap Cap 22  
Brèves

**Pages 8 et 9 :**

♦ **Infos nationales APF**  
AG, concours, projet  
associatif...

**Pages 10 à 13 :**

♦ **Infos territoriales**  
- MDPH, Fonds de  
compensation  
- Conférence, colloque  
- SAMS 35 (...)

**Pages 13 à 19 :**

♦ **Infos DD35**  
- Les nouveaux élus du  
CAPFD  
- Handidon, braderies  
- Moments festifs  
- Groupes  
Entraide Polio Ouest  
Initiatives et groupes  
Relais  
- Commission transports  
- Fête du sourire,  
- Journées découvertes  
- Agenda

**Page 20**

Spécial vacances

**Pages 21 à 24 :**

Portrait du groupe  
Amitié  
Culture, loisirs  
Jeux, Divertissement  
Infos pratiques.

**Édito**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Une nouvelle page va s'ouvrir pour notre association avec le renouvellement des élus du Conseil APF de Département (CAPFD). La nouvelle équipe aura, j'en suis sûr, à cœur de porter, tout au long de son mandat, le nouveau projet associatif « Pouvoir choisir, pouvoir agir » en mettant en œuvre notre nouveau Plan d'Actions Départemental (PAD) validé lors de la dernière assemblée départementale. Elle pourra pour cela, compter sur le soutien de l'équipe des salariés et en particulier de notre Directrice territoriale Cécile COTTEBRUNE DESBAT et celui de tous les acteurs de la Délégation.

Nous devons rester mobilisés et vigilants autant dans le domaine de l'accessibilité avec notre Caravane qui poursuit sa route dans le département, des sensibilisations scolaires avec le Groupe Initiatives, des divers mandats de représentations et, n'oublions pas, la place à prendre dans le grand débat national et ses retombées.

En ce printemps, avec l'arrivée des beaux jours, nous devons être également attentifs au développement des loisirs que nous proposons à nos adhérents, notamment les plus isolés. Ces activités et ces sorties sont à la fois des temps de découvertes, de rencontres et de plaisirs qu'il nous faut maintenir en poursuivant nos opérations ressources (braderies, HandiDon...) fructueuses grâce à l'investissement et à la fidélité de nos bénévoles. Qu'ils en soient remerciés de tout cœur.

C'est grâce à tous, chacun apportant et partageant sa richesse, que notre Délégation garde son dynamisme et sa vitalité et que notre mouvement APF France handicap poursuit son combat pour la défense des droits des personnes en situation de handicap.

Joyeux printemps à tous !

Patrick Aubry,

Représentant du Conseil APF France handicap de Département.

**Ne manquez pas :**

- ♦ A la Une : Le grand débat national (p 2 et 3.)
- ♦ Focus sur la MDPH et le SAMS (p10 à 12)
- ♦ Les nouveaux élus au CAPFD (p 13)
- ♦ L'agenda du printemps (p 19)
- ♦ Portrait du groupe Amitié (p. 21)





## • LE GRAND DÉBAT NATIONAL, LA PAROLE AU HANDICAP

**APF France handicap consciente que le grand débat est une opportunité inédite pour peser sur la Conférence Nationale du Handicap dont les conclusions seront remises au Président de la République en juin 2019, s'est mobilisée pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap. Retour sur les rencontres organisées par le conseil APF du département 56 à Vannes et à Lorient**



### **Notre constat :**

Les personnes en situation de handicap oubliées de la « lettre aux Français » du Président de la République (15 Janvier 2019) et exclues de la

procédure de concertation. Les thématiques de concertation proposées ne permettent pas d'aborder leurs sujets de préoccupation et les réunions locales et la plateforme en ligne ne sont pas accessibles à tous les types de handicap

### **APF France handicap s'est mobilisée pour :**

**1.** Faciliter la participation effective des adhérents et

usagers aux réunions locales en proposant des solutions d'accompagnement  
**2.** Organiser des réunions locales APF France handicap  
**3.** Participer à la consultation citoyenne en ouvrant sa propre consultation en ligne. Chaque adhérent(e) de l'association a été invité(e) à pouvoir s'exprimer suivant des thématiques proposées par APF France handicap, sur la base de la plateforme

### « Cap 2017-2022 changeons de cap ! »

**40 propositions sur 5 thèmes** qui sont, comme le rappelle Patrick Aubry, représentant départemental d'Ille et Vilaine :

- ◆ Pour le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et leur famille
- ◆ Pour une société accessible pour toutes et tous
- ◆ Pour une éducation et une vie professionnelle inclusive
- ◆ Pour une protection sociale qui assure la santé et l'autonomie des personnes en situation handicap
- ◆ Pour le droit à une vie familiale et sociale pleine et entière

#### **4 PROPOSITIONS PHARES**

**Garantir** le pouvoir de décider soi-même de ses droits

**Création** du revenu individuel d'existence

**Création** du « risque autonomie »

**Création** d'un fonds public « Objectif accessibilité »



### **ACTION NATIONALE CAP 2022 « EN ROUTE POUR NOS DROITS »**

**Une caravane APF France handicap sillonnera les routes de France du 7 au 14 mai prochains.**

Le 7 mai, seront dévoilés les résultats du baromètre de la confiance. Puis des minibus provenant de 4 villes : Grenoble, Montpellier, Rennes, Strasbourg, suivront 4 par-

cours et convergeront vers Paris pour un événement le 14 mai (remise d'un plaidoyer à l'Élysée, défilé...).

**Chaque ville étape proposera des initiatives locales** autour d'un thème par jour : les droits fondamentaux le 9 mai, le logement le 10 mai, les ressources le 11 mai,

l'autonomie le 12 mai, l'accessibilité le 13 mai.

**En ce qui concerne notre territoire,** les étapes sont les suivantes : Rennes, Le Mans, Caen, Rouen (projet d'apéro camping), Beauvais, Versailles.

**• LE GRAND DÉBAT NATIONAL****Deux rendez-vous à  
Vannes et à Lorient le  
13 Février.**

Le Conseil APF du département du Morbihan a organisé sa propre consultation à Vannes et à Lorient sur la thématique du handicap. Une occasion à ne pas manquer, « Le but c'est de parler du handicap, de faire entendre votre voix. Car malgré les promesses du début du quinquennat d'Emmanuel Macron, il demeure beaucoup d'inquiétudes. Alors n'hésitez pas à proposer « vos solutions », lance en préambule Cécile COTTEBRUNE DESBATS, Directrice territoriale des actions associatives du territoire Bretagne Sud-Est. Autour de la table, des bénévoles, des adhérents, des représentants d'associations militant pour toutes les familles de handicap, mais aussi des parents désespérés, face à l'immobilisme étatique et la méconnaissance affichée des problématiques par les décideurs.

**Un succès**

60 personnes étaient réunies aux deux endroits, autour d'un café, et les échanges étaient denses. Ressources, accès à l'emploi, la MDPH et le « sans solutions », accessibilité.

Des interrogations qui vont de « l'injustice » concernant la valeur de l'indemnité reçue, selon que l'on possède ou non, une maigre expérience salariée, au manque de structures d'accueil dans le département.

Les propositions n'ont pas manqué, elles sont consignées dans un rapport transmis sur le site national et consultable en suivant ce lien

<https://granddebat.fr/>

**Espérons ...**

Les doléances sont transmises, seront-elles entendues ? Réponse attendue avant la fin du quinquennat en 2022...

**BILAN DU GRAND DÉBAT NATIONAL :**

Les résultats recueillis mettent en exergue les priorités des 12 millions personnes en situation de handicap et de leurs proches

Priorité 1 : les libertés et les droits fondamentaux doivent enfin être respectés !

Priorité 2 : des ressources bien en deçà des besoins

Priorité 3 : stop à une protection sociale en pointillés !

Priorité 4 : une société enfin accessible à toutes et à tous !

Sujets prioritaires des personnes en situation de handicap

Respect des droits fondamentaux et de la dignité,

Pouvoir d'achat, Protection sociale, Accessibilité.



**• POLITIQUE ET DROITS**

**•• Organisation de la Conférence nationale du Handicap (CNH)**

Les modalités d'élaboration de la prochaine Conférence Nationale du Handicap (CNH), prévue en juin 2019, avec un an de retard, ont été arrêtées en décembre dernier. Elle visera à lancer 5 chantiers de réformes : conditions d'octroi de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), alternatives au départ de citoyens français en Belgique (reconnaissant

ainsi que l'exil se poursuit !), pilotage et fonctionnement des

représentation des personnes en situation de handicap dans la



**CONCERNÉS MOBILISÉS**  
CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2019

construction des politiques publiques. Un comité de pilotage de 35 membres a été mis en place

Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), fusion de l'Allocation d'Éducation Enfants Handicapés (AEEH) et de la PCH enfants, la pleine

mais il ne comporte pas de représentant des Conseils Départementaux, principaux financeurs de la PCH, ni d'association de personnes sourdes ou malentendantes.

**•• Justice : avocat non obligatoire !**



Il n'est plus obligatoire de prendre un avocat dans le cadre d'une procédure d'appel en matière de contentieux des décisions prises par la Sécurité

Sociale et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Le projet de loi de réforme de la justice prévoyait cette obligation et empêchait d'être défendu par un représentant associatif. La ministre de la justice a

reconnu que cette charge financière supplémentaire pouvait conduire les justiciables à renoncer à exercer un recours.



**• RESSOURCES**

**•• Taux d'invalidité de 80% : attribution de droits à vie.**

*Un arrêté publié en février a défini les conditions d'attribution sans limite de durée de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de la Carte Mobilité Inclusion Invalidité (CMI).*



L'évaluation des personnes invalides à 80 % doit établir que la situation de ces personnes ne peut pas évoluer favorablement, notamment

⇒ en raison d'une atteinte définitive à leur autonomie

⇒ en l'absence de perspective d'évolution favorable de leurs limitations d'activité

⇒ en présence de leurs capacités restreintes de participation à la vie sociale.

**Pour les enfants**, seule l'allocation de base de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

peut être attribuée jusqu'à l'âge de 20 ans.

En revanche, rien ne change pour les 6 compléments : les parents devront continuer à en demander le renouvellement tous les 3 ou 5 ans auprès de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH).

**Pour la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**

et l'orientation vers le marché du travail, il faudra attendre début 2020 pour une attribution sans limitation de durée.





## ● ACCESSIBILITÉ

### ●● Aucun ambassadeur de l'accessibilité...

Décidé en septembre 2017 par le Comité Interministériel du Handicap et confirmé lors des Assises de l'accessibilité en juin 2018, le recrutement d'Ambassadeurs de l'accessibilité n'a toujours pas été réalisé. Sous le statut de volontaire du Service Civique, des jeunes novices devaient démarcher les Établissements Recevant du Public (ERP) pour les informer de l'obligation

d'accessibilité et les convaincre de la respecter. La déléguée ministérielle à l'accessibilité, devait piloter ce programme dans le but de doubler, avant fin 2018, le nombre d'ERP de 5e catégorie entrant dans une démarche d'accessibilité. Elle reconnaît un retard ! Actuellement, seules quelques missions sont proposées localement. Ainsi, dans le Morbihan, le maire de Langoélan s'est

lancé dans une action de persuasion des maires pour déployer un minimum d'accessibilité. Cela lui a valu d'être nommé Ambassadeur de ces Ambassadeurs de l'accessibilité... qui n'existent pourtant toujours pas !

### ●● Nouveau projet de décret pour les ascenseurs

Un nouveau projet de décret prévoit l'installation, à partir de novembre 2019, d'un ascenseur dans les immeubles de 3 étages (rez-de-chaussée non compris) ; actuellement, un ascenseur n'est obligatoire

que dans les immeubles neufs de plus de 3 étages. 3 000 nouveaux logements par an devraient être rendus accessibles grâce à cette mesure.



### ●● Transports : Accès Plus, limite les fauteuils

Le service d'assistance aux voyageurs handicapés de la SNCF, Accès Plus, limite l'accès des fauteuils roulants selon leur dimension. En application d'une norme internationale, ce service demande aux usagers d'un fauteuil roulant les dimensions de ce dernier. En l'absence de réponse

ou si le fauteuil dépasse les dimensions des normes en vigueur (largeur = 70 centimètres / longueur = 120 centimètres / Poids total, voyageur inclus, = 300 kilos), les prestations d'assistance ne seront pas assurées. Ces nouvelles entraves à la mobilité des personnes, notamment les

plus lourdement handicapées, sont d'autant plus incompréhensibles que les trains récents disposent de davantage d'espaces pour les voyageurs en fauteuil.

### ●● Les solutions d'effets équivalents

Un projet de décret prévoit les règles à respecter pour déroger aux règles de l'art, de sécurité, d'isolation, d'accessibilité, etc. dans le cadre d'une ordonnance de 2018 qui visait à faciliter la réalisation de projets de construction et l'innovation. Des bureaux de contrôle technique

privés agréés seront chargés d'instruire les demandes de dérogation et valider les réalisations reposant sur des "solutions d'effet équivalent". Par exemple, en matière d'accessibilité, ils devront s'assurer que les dispositions architecturales, les aménagements et

équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, des Établissements Recevant du Public (ERP) et des lieux de travail soient tels qu'ils permettent un usage normal et soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées.





## ● EMPLOI

### ●● La retraite anticipée en danger !

En février dernier, la secrétaire d'État aux personnes handicapées a déclaré être opposée au droit à une retraite anticipée pour les travailleurs handicapés en invoquant l'égalité : "Si les citoyens handicapés veulent être citoyens comme tout le monde, il faut rentrer dans le droit commun. Donc, non, pas d'âge spécifique pour partir en retraite mais un meilleur accompagnement

pendant le temps de travail." Cette opposition se situe dans le cadre de la réforme globale des droits à la retraite basée sur un système universel par points et sur un principe d'égalité totale des cotisants quels que soient leur statut ou la période de cotisation. Elle a également réaffirmé sa ferme opposition au calcul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sans tenir compte des

revenus du conjoint et assimilé ainsi qu'à la non-imposition sur le revenu du dédommagement versé à un aidant familial au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

### ●● Décote sur les retraites complémentaires

Les salariés âgés de moins de 63 ans qui demanderont à partir en retraite subiront une décote de 10% de leur retraite complémentaire Agirc-Arrco, quel que soit le nombre de trimestres cotisés. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux travailleurs reconnus handicapés, sous réserve

qu'ils remplissent les conditions exigées pour faire valoir cette exception. Il faut rappeler que si certains travailleurs handicapés peuvent actuellement bénéficier dès l'âge de 55 ans d'une retraite de base à taux plein, les complémentaires n'accordent pas de bonification et la pension

n'est calculée qu'en fonction des trimestres cotisés, ce qui réduit considérablement son montant.



## ●● ÉDUCATION

### ●● Une grande inconnue dans l'accompagnement scolaire...



Fin décembre dernier, le ministère de l'Éducation Nationale a refusé d'indiquer combien d'élèves handicapés demeuraient sans personnel d'accompagnement scolaire malgré l'attribution d'heures par leur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et n'a pas su indiquer les mesures prévues à la rentrée 2019 pour anticiper ces dysfonctionnements.

Il a simplement rappelé l'évolution du statut des personnels d'accompagnement scolaire ainsi que les transformations de postes qui représenteraient au total 57 000 équivalents temps-plein.



## ● SANTÉ ET SEXUALITÉ

### ●● Transports : une prise en charge enfin rétablie !



#### Nouveau

Mi-février, le secrétaire d'État à l'enfance a annoncé le

rétablissement, dans les meilleurs délais, de la prise en charge des retours à domicile, le temps d'un week-end, des enfants et jeunes de moins de 20 ans hospitalisés en long séjour (plus de 2 semaines) de convalescence ou de rééducation. Ces retours en famille étaient, depuis le 1er octobre dernier, à la charge des familles, sans aucune considération sur

le maintien du lien entre des enfants en souffrance et leurs parents. Sous réserve d'un avis médical, ces transports seront à la charge de l'Assurance Maladie.

#### Attention !

Les adultes handicapés de 20 ans et plus ne sont toujours pas concernés par le rétablissement de ce droit, leur niant ainsi le droit au maintien du lien familial et du soutien qu'il leur apporte.

### ●● Sanofi refuse de payer pour la Depakine

#### Responsabilité?

Le géant français du médicament Sanofi rejette sur les autorités sanitaires la responsabilité des malformations congénitales résultant de la prise de Dépakine par des femmes enceintes, un médicament qu'il produit. Vendu jusqu'en 2007 sans mise en garde sur les risques encourus et interdit aux femmes enceintes depuis seulement juin 2018, cet antiépileptique a handicapé à vie de 15 000 à 30 000 personnes en droit de demander une

indemnisation auprès de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam). Sanofi affirme avoir informé sur les risques de la Dépakine pour les femmes enceintes, au fur et à mesure de l'avancée des connaissances scientifiques, et rejette la faute sur les autorités sanitaires qui n'auraient pas mentionné ces risques dans la notice patients.

#### Refus de contribuer à l'indemnisation des victimes

Malgré la reconnaissance

de sa responsabilité par les expertises médicales et les autorités de santé, malgré les condamnations en justice, le laboratoire Sanofi s'enferme dans le déni de sa responsabilité et a usé de toutes les manœuvres possibles pour décourager les procédures judiciaires, fuir ses responsabilités et empêcher le processus d'indemnisation.



### ●● Pour l'assistance sexuelle !

L'Association Pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel (APPAS) milite auprès des parlementaires pour qu'ils déposent la proposition de loi qu'elle a élaborée pour légaliser les prestations d'aide à la vie sexuelle. Elle vise à créer une exception à la législation réprimant le proxénétisme et la prostitution en faveur des personnes ou organisations qui fournissent un service affectif allant jusqu'aux

actes sexuels aux adultes empêchés d'autonomie dans ce domaine du fait des séquelles de leur handicap. L'APPAS espère que le Défenseur des Droits prendra position sur un sujet absent des politiques publiques et de la communication gouvernementale sur la "société inclusive".





# APF France handicap

Assemblée générale



Lille 2019

L'Assemblée Générale d'APF France handicap se tiendra le samedi 29 juin 2019 à Lille. Il s'agit d'un rendez-vous essentiel pour la dynamique de notre association et la création de lien entre les adhérents et adhérentes !

Tous ceux qui le souhaitent peuvent y participer et s'inscrire sur le site : <https://participer.apf-francehandicap.org/themes/assemblee-generale-apf-france-handicap>

## • L'île aux projets

### Élus et bénévoles : une semaine faite pour vous

Le groupe initiative « l'île aux projets » propose une semaine de regroupement du 7 au 11 octobre dans le Morbihan (à Saint-Gildas-de-Rhuys).

Cette année l'île aux projets pose ses valises dans le Morbihan et propose aux acteurs d'APF France handicap de se

ressourcer, de se former et de se doter des outils pour agir au quotidien. C'est une occasion unique pour les nouveaux élus au CAPFD qui devraient y

trouver les clés pour réaliser au mieux leur engagement.

Informations complémentaires et fiche d'inscription sur :

<http://iap.blogs.apf.asso.fr/list/programmes/2-fiche-d-inscription-et-presentation-d-une-smava.html>



Vous avez l'esprit créatif, libérez votre pouvoir et participez au concours d'illustration pour la couverture de l'agenda 2020 d'APF France handicap. En effet, l'ESAT de Pré Clou (APF Entreprise) imprime l'agenda et lance dès maintenant un concours pour la création de sa couverture. Si vous êtes intéressé (e) par ce challenge, inscrivez-vous par mail à l'adresse suivante : [tertiaire@esatpreclou.com](mailto:tertiaire@esatpreclou.com) et ce avant le 30 avril.

**Laissez libre cours à votre imagination !**



LES 5 DERNIERES CREATIONS



**CONCOURS COUVERTURE AGENDA 2020**

Dans le cadre de la réalisation de l'agenda APF 2020, l'ESAT de Pré-Clou lance un appel à concours pour l'illustration de la couverture.

Créations à envoyer avant le **mardi 30 avril 2019**  
à : [tertiaire@esatpreclou.com](mailto:tertiaire@esatpreclou.com)

ESAT Pré-Clou - 21 avenue Grugliasco - 38130 Echirolles





## • LE PROJET ASSOCIATIF : QUELLES NOUVELLES ?

Le comité de pilotage du projet s'est réuni le 22 février dernier pour dresser un 1er bilan et envisager des perspectives et axes de travail. Une trentaine de participants représentant presque toutes les régions étaient présents dont 9 administrateurs et 4 Représentants Interrégionaux des Actions Associatives (RI2A).



### **BILAN NATIONAL à la mi-février 2019**

La situation est très différente d'une région à une autre, on relève cependant une constante : la plupart du temps on en est à la phase de prise en main, d'appropriation du Projet Associatif (PA). Peu de régions ont formalisé une déclinaison départementale ou territoriale du PA national ; là où les projets d'actions départementales existent, les priorités vont vers la proximité auprès des adhérents et vers la défense des droits.

*L'appropriation du Projet Associatif (PA) par les établissements et services.*  
Le PA a fait systématiquement l'objet d'une présentation aux directeurs en CTSR (Comité Technique Régional) et aux personnels nouvellement recrutés. Si les axes retenus pour intégrer le PA mentionnent parfois la mise en œuvre de projets communs entre établissements, services et Délégations, le plus souvent, on a l'impression que les directeurs trouvent compliqué de lier le PA et leur projet d'établissement et on craint de voir peu de retombées concrètes sur le terrain.

*Les méthodes utilisées pour favoriser l'appropriation du PA*

- Rappel du PA au début de toutes les réunions institutionnelles,
- Présentation du projet associatif en CVS (Conseil de Vie Sociale)

- Mise en place d'un comité de pilotage (régional, territorial, voire départemental) chargé du suivi de la mise en œuvre du PA.

### **Perspectives**

*De nouveaux outils* vont être mis à disposition sur la plateforme congrès (onglet projet associatif) : une version sonore du PA et de sa déclinaison facile à lire (FALC) voir bas de page et un film d'animation pour aider à la mobilisation. *La mise en œuvre du PA passera par une phase d'évaluation.*

- Avec un point d'étape local une fois par an (par exemple en assemblée départementale) sur les réalisations, les actions en cours, les réussites et les attentes ou besoins.
- En répondant chaque année à un questionnaire national (l'outil, en cours d'élaboration, ne sera pas forcément utilisé dès cette année).

*Dans les mois qui viennent*

Pour cette 1ère phase de mise en œuvre, il s'agit de créer des liens entre le PA et sa déclinaison départementale, entre le PA et le projet d'établissement ou de service, entre le plan d'actions départementales et les projets d'établissement ou de service : mobilisation des différents acteurs, temps d'échanges, coordination des instances pour une meilleure diffusion du PA.

## **AXES DE TRAVAIL DU PA DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES EN BRETAGNE**

*Axes déjà engagés* dans le travail régional

- faire reconnaître les droits liés à la vie privée
- permettre aux personnes de formaliser leur ressenti sur leur qualité de vie
- construire des réponses innovantes aux besoins
- rechercher des alliances avec des partenaires pour créer de nouveaux projets
- orienter l'offre de service vers une dynamique de réponse individuelle, personnalisée, accompagnée et évolutive dans la proximité

*Engagements retenus* comme axes de travail

- évaluer régulièrement le degré d'innovation et les impacts sociétaux, sociaux, économiques et environnementaux
- impulser des projets communs entre Délégations, établissements, services ou entreprises adaptées
- diversifier nos modes de recours à la justice pour défendre les droits

## La MDPH : qu'en pensent les usagers ?

Retour sur un questionnaire d'évaluation de la satisfaction...

Pour répondre à une préconisation de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la MDPH 35 (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a mis en ligne sur son site un questionnaire de satisfaction à l'automne dernier. 105 personnes ont répondu. Voici quelques éléments marquants des réponses au questionnaire.

Les sollicitations les plus fréquentes (2/3 demandes):

- la carte d'invalidité
- la situation professionnelle
- les aides financières

Niveau de satisfaction globale:

- 19 % insatisfaits
- 30 % satisfaits
- 51 % : satisfaction moyenne

La plupart des usagers de la MDPH 35 se déclarent assez ou très satisfaits :

- pour ce qui concerne l'accueil, l'écoute, l'information, la facilité à établir un contact (mail, téléphone, courrier)
- l'information sur les droits et les démarches à accomplir

En revanche, le degré de satisfaction est plus faible

- quand il s'agit de la réponse aux besoins
- ou du délai de traitement de la demande (75 % d'insatisfaits, en particulier pour les questions liées aux aides financières, aux aides humaines et aux parcours de scolarisation )



Les personnes qui ont répondu au questionnaire ne sont pas forcément représentatives de la totalité des usagers de la MDPH. Ces réponses donnent cependant des indications que la MDPH s'est engagée à prendre en compte pour améliorer la qualité du service.

*Il est toujours possible de répondre au questionnaire de satisfaction sur le site de la CNSA : [mamdph-monavis.fr](http://mamdph-monavis.fr).*

Pour contacter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), un nouveau numéro de téléphone gratuit est désormais disponible



**0800 35 35 05**  
**Services et appels gratuits**

## Colloque international :



Un colloque international «Formation, Défense des droits et Handicap » se tiendra les 4 et 5 juin prochain, à Saint-Denis (Ile-de-France).

Ce colloque est organisé dans le cadre du projet ParticipaTIC, projet européen dont l'objectif est de créer une plate-forme de formation en ligne, gratuite.

Cette plate-forme proposera des formations pour les personnes qui s'auto-représentent ou représentent des personnes handicapées.

Le Collectif Handicap 35 est partenaire de ce projet.

Infos complémentaires

sur le site : [www.participatic.eu](http://www.participatic.eu)

ou auprès du collectif : [epayen.collectifhandicap35@orange.fr](mailto:epayen.collectifhandicap35@orange.fr).

## Le fonds de compensation

Bilan des aides accordées en 2018 sur le département

Le fonds de compensation vise à compléter les financements légaux (Sécurité Sociale, Mutuelle, MDPH).

Au cours de l'année 2018, le fonds de compensation a examiné 225 demandes.

Les 225 demandes représentaient :

- Une somme totale de dépenses liées au handicap de 1,7 millions €.
- Les aides légales couvraient 900 000 €
- Restait donc à la charge des usagers : 800 000 €

Le fonds de compensation

- A accordé 350 000 €
- A sollicité des co-financeurs (CCAS, bouchons d'amour, caisse de retraite, caisse de prévoyance, employeur, etc.) qui ont accordé en moyenne 20 % de la somme demandée, soit 60 000 €

Il est donc resté à la charge des usagers 390 000 €.

25 usagers ont eu un reste à charge supérieur à 2 000 € ;

tous les autres ont eu un reste à charge compris entre 0 et 2 000 €.

Au 1er décembre 2018, le fonds de compensation disposait de 490 000 € pour répondre aux demandes des usagers en 2019. Le conseil départemental ayant suspendu jusqu'à nouvel ordre sa contribution, les principaux financeurs du fonds de compensation en 2018 ont été

L'État : 73 000 €

CPAM : 35 000 €

MSA : 13 000 €

CCAS Rennes : 6 500 €



# CONFÉRENCE HANDICAP & PARENTALITÉ

Être parents : du désir à la réalité



## PROGRAMME

14h30

Présentation du projet «Handicap et Parentalité»

Dr Philippe GALLIEN, Médecin coordonnateur, Réseau Breizh PC

15h15

Quelles expériences de parents en situation de handicap ?

Mme Élise BRINDEJONC, Psychologue, Réseau Breizh PC

16h15

Échanges et retour d'expériences avec la salle

Mme Coralie LEGRAND, Mr Richard FERNANDEZ,

Dr Philippe GALLIEN & Mme Élise BRINDEJONC

17h15

Pot de clôture et prochains événements

FONDATION  
DE FRANCE

Pour les personnes en situation de handicap moteur et leur entourage

**INSCRIPTION GRATUITE** (Nombre de place limité)

02 99 29 50 16 - [reseau.breizh@pole-sthelier.com](mailto:reseau.breizh@pole-sthelier.com)



En partenariat avec :



Délegation  
d'Ille-et-Vilaine





## Le SAMS Des nouveautés et des projets...

Le Service d'Accompagnement Médico-Social a pour mission l'accompagnement d'adultes en situation de handicap moteur vivant à domicile ; l'équipe de ce service regroupe 30 salariés (travailleurs sociaux, ergothérapeutes, psychologues, personnels de santé, etc.). Ils accompagnent régulièrement 175 personnes sur tout le département dans différents domaines : accès aux droits, législation, logement, loisirs, déplacements, vacances, aide humaine, vie relationnelle, aides techniques...

Le SAMS propose par ailleurs des interventions ponctuelles pour aider à résoudre une difficulté passagère dans le cadre du « pôle ressource » pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une orientation de la MDPH vers ce service (135 personnes concernées chaque année). Créé en 2007, ce service n'a, depuis cette date, cessé d'évoluer et de se développer. Essayons de faire le point en ce début d'année 2019.

### Les nouveautés.

Le SAMS a été labellisé pour intervenir dans le domaine des maladies rares (comme la maladie de Huntington ou les épilepsies sévères, même sans trouble moteur associé) ; le service peut venir en appui auprès des professionnels qui interviennent au domicile des personnes atteintes de ces troubles et apporter les compétences du médecin, de la neuro-psychologue et de l'infirmière du service.

Il a également reçu une accréditation pour venir en appui auprès des professionnels des services dont le champ d'intervention est différent (handicap auditif, visuel, psychique, traumatisme crânien) : ils pourront demander l'aide du SAMS quand ils seront confrontés à des situations où le handicap principal se double de troubles pour lesquels le SAMS est mieux outillé (par exemple une surdité qui s'accompagne de difficultés motrices ou de « troubles Dys »).

Cette nouvelle charge de travail ne pénalisera pas les usagers habituels du service car elle s'accompagne de moyens supplémentaires et le délai d'attente pour être admis dans le service et pour répondre aux besoins devrait rester très court.

### Les projets

◇ *Habitat regroupé* : le service a répondu à l'appel à candidature du département de l'Ille-et-Vilaine pour la création d'une nouvelle offre d'habitat regroupé sur le secteur de Rennes. La réponse du département devrait intervenir rapidement.

◇ *« Pôle ressource »* : Pour le moment, seuls un travailleur social et une ergothérapeute peuvent être sollicités une ou deux fois dans l'année, pour aider à résoudre un problème particulier (choix d'un fauteuil, aménagement du domicile, ...). Le SAMS devrait à l'avenir proposer en outre la possibilité d'interventions ponctuelles d'autres professionnels : psychologue, animateur social, en particulier.

◇ *Accompagnement dans l'emploi* : le SAMS a répondu à un appel d'offre de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) pour assurer des prestations d'appuis spécifiques pour l'insertion et le maintien dans l'emploi de travailleurs porteurs d'un handicap moteur. Si le SAMS est retenu, il renouerait ainsi avec l'activité tournée vers l'emploi qu'il avait développée pendant plusieurs années mais qu'il avait dû abandonner faute de financement suffisant.

◇ *Maîtrise de l'informatique* : depuis l'automne 2018, un employé en contrat « service civique » intervient individuellement auprès d'usagers du service pour les aider à maîtriser l'utilisation de l'ordinateur et d'internet. L'idée derrière cette expérimentation consiste à envisager une mission permanente sur ce sujet (en lien avec la Délégation départementale).



## Ciné—ma différence et Loisirs Pluriel de Vitré

Le 9 février dernier, le festival « Travelling », « Ciné—ma différence » et l'association « Loisirs Pluriel Vitré » se sont associés pour organiser une séance cinéma avec le film « La tortue rouge » de Michael Dudok de Wit projeté au cinéma Aurore de Vitré et ouverte à tous. Ce film, à travers l'histoire d'un naufragé sur une île déserte, retrace les différentes étapes de la vie d'un



homme. Pour un tarif unique de 4 €, tous les publics ont pu apprécier ce dessin animé sans paroles grâce à une accessibilité globale (locaux, boucle magnétique, audio description, présence de bénévoles...). L'association Loisirs Pluriel de Vitré organise ainsi, tous les deux mois, des séances

de cinéma "ouvertes à tous" afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à ce lieu de loisirs culturels.

Infos sur le site : [www.cinemadifférence.com](http://www.cinemadifférence.com).

### Danses adaptées

La nouvelle association « S'Handi's Corps Danse », créée par Maël Le Guennec et Fanny Porée, propose des spectacles de danses adaptées, en s'ouvrant le plus largement possible à d'autres publics tels que les scolaires par exemple, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux handicaps, de permettre l'intégration, le partage et l'ouverture à un plus grand nombre de danseurs venant de tous horizons.

Le prochain spectacle aura lieu à Pleugueneuc, le 9 mai prochain.

Tous les chorégraphes sont invités à s'y inscrire au 06 10 50 08 93

ou par mail à [s.handiscorpsdanse@gmail.com](mailto:s.handiscorpsdanse@gmail.com).

## INFOS DELEGATION 35 / ACTEURS

### • VERS LE MANDAT 2019/2023 : LES NOUVEAUX ÉLUS D'ILLE-ET-VILAINE...

*Du 25 février au 18 mars 2019, les adhérents du département ont été appelés à participer à l'élection du conseil APF de notre département. Après avoir procédé au dépouillement de ce vote, le 25 mars 2019, le comité de pilotage a communiqué les résultats.*

### Elus au Conseil APF de département d'Ille-et-Vilaine pour le mandat 2019 2023

- AUBRY Patrick
- BAOT Sandrine
- BERLAN Monique
- COLLET Stéphanie
- KASPRZAK Dimitri
- LE HOUZEC Jean-Yves
- MARUELLE Philippe
- MORIN Daniel
- PAREY-MANS Brigitte
- RIGAULT Stéphane
- ROYER Pascal



Lors de sa première séance le nouveau conseil élira, en son sein, le(la) représentant(e) départemental(e) et son(sa) suppléant(e). Au cours de sa séance du 25 mai 2019, le conseil d'administration d'APF France handicap validera les élections et donnera délégation à chaque membre élu.



## • ÇA S'EST PASSÉ A LA DELEGATION ?

### •• HandiDon 2018 : et les gagnants sont...



*À la veille des fêtes de fin d'année, a eu lieu le tirage au sort des billets gagnants de HandiDon.*

Sur les 110 lots distribués, 23 sont revenus à la Bretagne et aux départements limitrophes. 5 lots ont été attribués à des personnes du Finistère (dont un séjour d'une semaine à l'île Maurice pour deux personnes), 4 dans le Morbihan, 2 dans les Côtes d'Armor, 1 smartphone et 2 séjours en Center Park ont été gagnés en Ille-et-Vilaine. Chez nos voisins de Loire-Atlantique, 5 personnes ont décroché un lot.

**HandiDon, 100 % des gagnants ont tenté leur chance : remise des lots à la Délégation...**

Mardi 25 Février a eu lieu, à la Délégation, la remise des lots HandiDon 2018 en présence de Marie-Jo LOURY, adhérente de longue date à la Délégation 35 qui s'est vue remettre un bon pour un séjour à Center Parc pour 4 personnes, notre meilleure vendeuse du département : Charlotte FROMI, adhérente et bénévole qui a reçu un bon d'achat de 30 € chez Sephora.

Mme LEFEUVRE indisponible ce jour là a été l'heureuse gagnante d'un smartphone Samsung Galaxy S9.



Nous réitérerons l'opération HandiDon fin 2019, alors n'hésitez pas à tenter votre chance en achetant des billets !

Résultat du tirage national sur <https://www.apf-francehandicap.org/handidon>  
du tirage régional sur : <http://apfbretagne.blogs.apf.asso.fr/archive/2015/12/18/handidon-tirage-au-sort-de-la-region-et-national-du-grand-je-88000.html>

### •• Retour sur des moments festifs

#### Repas de Noël

Le 20 décembre 2018, 25 personnes en situation de handicap et 10 bénévoles se sont retrouvés à la salle Ory pour le traditionnel repas de Noël dans une ambiance festive et chaleureuse. La chorale de la Délégation était présente pour ajouter une note de gaieté à cette rencontre conviviale.



#### Galette des rois

Le 15 janvier dernier, nos bénévoles se sont retrouvés autour de la traditionnelle galette des rois offerte par la Délégation. De nouveau, un beau moment d'échanges, de partages et de convivialité.





**• ÇA S'EST PASSÉ A LA DELEGATION ?**

**•• Bilan des braderies**

**BRADERIE DE RENNES**

La braderie du 10 mars dernier à la halle Martenot de Rennes a été couronnée de succès avec 11 455 € collectés dans une ambiance conviviale.

Grâce à la mobilisation d'environ 100 bénévoles, cette opération est une réussite.

Bravo et merci à tous ceux qui se mobilisent régulièrement pour le tri, l'acheminement et la vente de tous ces produits.

Un coup de chapeau particulier également à notre coordinateur bénévole, Bernard, qui réalise un travail remarquable de « chef d'orchestre ».

**Calendrier 2019**  
des braderies APF France handicap  
*Des braderies à petits prix pour une grande cause*

« Livres, vaisselle, cuirs, vêtements, jouets, tableaux, objets rétros, bijoux... »

**Dimanche 10 Mars**  
**Dimanche 30 Juin**  
**Dimanche 20 Octobre**  
Halle Martenot - RENNES - 9h-18h

**Samedi 25 Mai 2019**  
Place du Général de Gaulle - VITRÉ - 9h-18h

**Dimanche 04 Août 2019**  
Place Rocabey - SAINT-MALO - 9h-18h



APF France handicap  
Délégation Ile-et-Vilaine  
40 rue Danton, 35700 - RENNES  
02 99 84 26 66

**BRADERIE DE VITRÉ**

**DES PETITS PRIX POUR UNE GRANDE CAUSE !**

Une braderie APF France handicap aura lieu à Vitré, le samedi 25 mai 2019 sur L'esplanade du Général de Gaulle de 9h à 18h.

De nombreux objets vous seront proposés : bijoux, lampes, jeux, jouets, livres, DVD, objets rétro, maroquinerie, tableaux, vaisselle, vêtements, vinyles, CD ...

Les exposants sont exclusivement des bénévoles de l'association et comme à l'accoutumée, nous rappelons que les bénéficiaires seront directement affectés aux activités organisées par la Délégation (sensibilisations, loisirs,...). Elle permettra donc entre autre d'atténuer le montant de la participation demandée à nos adhérents pour les loisirs.

**Les braderies suivantes auront lieu**  
**les 30 juin et 20 octobre 2019 à**  
**Rennes, halle Martenot, de 9h00 à**  
**18h00 et le 4 août 2019 à Saint Malo,**  
**place Rocabey, de 9h00 à 18h00.**

**«UN FAUTEUIL ROULANT PROPRE POUR TOUS !»**

La Délégation APF France handicap d'Ile-et-Vilaine a créé une station de nettoyage dédiée aux personnes utilisant des fauteuils roulants, électriques comme manuels.

Ce projet prend racine dans la volonté de proposer une réponse aux difficultés que certaines personnes en situation de handicap rencontrent pour l'entretien de leur fauteuil roulant.

**Conditions pour bénéficier de la station de nettoyage :**

- La prestation ne s'effectue que sur rendez-vous
- Le service ne s'adresse qu'aux adhérents de l'association pour un tarif de cinq euros par nettoyage
- Les bénévoles ne s'occupent pas du transfert hors du fauteuil. En conséquence, il est nécessaire que la personne vienne avec une tierce-personne afin d'assurer le transfert permettant aux bénévoles de réaliser le nettoyage dans les meilleures conditions possibles, dans un cadre sécurisé sécurisant.

**La station de nettoyage est installée à la Délégation.**

La prestation réalisée se déroule en deux étapes :  
1/ Un nettoyage à l'air  
2/ Un nettoyage à l'éponge humide.

Pour délivrer ce service, la station de nettoyage s'appuie sur des bénévoles formés à manipuler les différents équipements dans l'optique de sécuriser le bénéficiaire et d'éviter des dommages au fauteuil de la personne.



Ce service répond à un besoin exprimé par les personnes et facilite leur inclusion.

**Rendez vous auprès de la Délégation**

**Tél: 02 99 84 26 66**



## • QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

### •• Le Groupe Entraide Polio Ouest (E P O)

#### À vos agendas !

La 7<sup>ème</sup> Rencontre interrégionale Poliomyélite d'hier et Complications d'aujourd'hui se déroulera le **Mercredi 19 Juin** à Cesson Sévigné (35).  
Invitation et programme détaillé feront l'envoi d'un courrier courant mai.

### •• Le Groupe Initiatives et les Groupes Relais

Pour ce 1<sup>er</sup> trimestre et comme à l'habitude, le Groupe Initiatives et les différents Groupes Relais ont continué leurs actions. Ils ont pu se rencontrer au moins un fois durant ces trois derniers mois.

#### **Caravane de l'Accessibilité :**

Un bilan de la caravane de l'Accessibilité a pu être réalisé par les membres du Groupe Initiatives. Aujourd'hui, sept villes sont encore à visiter dans ce cadre : Cancale, Combourg, Chateaubourg, Fougères, Liffré, Noyal-sur-Vilaine, Monfort-sur-Meu.

Le groupe va essayer de réaliser ces visites avant les prochaines vacances d'été afin de mettre un point « final » et faire un bilan de cette démarche

entreprise il y a maintenant quatre ans.

#### **Sensibilisations scolaires :**

Entre Janvier et Mars, cinq sensibilisations ont été réalisées, toutes sur le secteur de Rennes. Les groupes continuent leur action puisque d'autres sensibilisations sont prévues dans le courant de l'année 2019 et nous attendons aujourd'hui réponse de nos sollicitations vers les établissements.

#### **Festival**

#### **« Les Urbaines », Pratique d'Asphalte :**

Dans le cadre de son festival « Les Urbaines », la MJC Antipode a organisé une journée nommée Pratique d'Asphalte, des membres du Groupe Initiatives ont pu sensibiliser au handicap dans ce cadre à l'aide d'un parcours fauteuil. Une après-midi grand public riche de sens et d'échanges.



#### **Groupe Relais de Redon**

Une réunion a été programmée le Lundi 14 Janvier dernier dans les locaux des APEA de Redon. Le groupe a pu émettre des idées d'activités et de revendication pour les mois à venir. Le groupe cherche à présent une salle de réunion dans la ville de Redon et souhaite s'ouvrir à toutes personnes du secteur souhaitant partager des activités ou des actions de revendication.

#### **Le calendrier du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 des groupes a été arrêté :**

Groupe Initiatives : Les Mardis 02 Avril, 07 Mai et 04 Juin 2019 à 14h30 à la Délégation.

Groupe Relais de Saint-Malo : Le Mardi 23 Avril, les Jeudis 09 Mai et 13 Juin et le Mardi 25 Juin à 14h Maison de la Famille de Saint-Malo.

Groupe Relais Fougères/Romagné : Les 09 Avril, 14 Mai et 11 Juin à 14h30 Salle Saint-Martin à Romagné.

Groupe Relais Vitré/Chateaubourg : Les Jeudis 16 Mai et 20 Juin, à 14h30 à la Maison pour tous de Chateaubourg.

Groupe Relais Redon : Les Lundis 08 Avril, 13 Mai et 17 Juin à 14h aux APEA de Redon.



## • QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

### •• Le Groupe Initiatives à la Commission de transports de Rennes Métropole

#### **Des rencontres programmées**

Le Groupe Initiatives de la Délégation, sous la houlette de Mathieu Cailleau, chargé de missions, a souhaité rétablir le principe de réunions régulières avec la Star et Handistar. 2 réunions ont ainsi été programmées en janvier et en juin 2019.

#### **Un référent pour faire remonter les difficultés**

La première rencontre a eu lieu le 11 janvier dernier dans les locaux d'Handistar, en présence de sa directrice, Anne-Hélène Leroy et pour représenter Keolis d'Aurélié Krauss. Le groupe Initiative a été repéré pour notre association afin de faire remonter les difficultés de fonctionnement rencontrées par les usagers du service. Au cours de cette réunion, il a été question bien entendu du choix du système de validation des titres de transport de la nouvelle ligne B du métro et de son inscription dans les cahiers des charges. Le regard

porté sur le nouveau dispositif de validation est plutôt positif après la grande mobilisation du Collectif Handicap 35 et son implication dans la construction de ce système dont l'accessibilité est totale avec un aménagement intéressant.

#### **De nouvelles mesures innovantes**

Les nouveautés mises en place pour 2019 sont déjà sur les rails :

- Ouverture du service Handistar aux personnes en situation de handicap psychique. Pour cette nouvelle mission des chauffeurs ont été spécialement formés.

- Des trajets « découverte » en bus sont proposés par l'association PIMS, partenaire d'Handistar, pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent apprivoiser l'utilisation du bus. Un médiateur de la Star assure l'accompagnement. Il suffit d'appeler pour fixer la date du rendez-vous. Patrick Aubry a testé ce nouveau dispositif .

- La Star a également mis en place un numéro d'appel en cas de problèmes infos complémentaires sur le site : [www.handistar.fr](http://www.handistar.fr).

#### **Une représentation assurée**

La représentation de notre association est de nouveau assurée à la commission des transports de Rennes Métropole par Céline Brulais.

**Espérons**, qu'avec ces nouvelles mesures, les déplacements des personnes en situation de handicap sur Rennes Métropole seront facilités.





## • QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

### •• Sorties et loisirs : quelques informations sur les journées découvertes

Après le « départ en retraite » de René Lefeuvre dont l'investissement et la disponibilité ont permis, avec qualité, pendant 10 ans, d'organiser chaque année environ 8 sorties en Ille-et-Vilaine et dans les départements voisins pour un groupe d'environ 25 personnes et, en l'absence de candidat à son remplacement, la Délégation a dû revoir l'organisation de ces journées.

Le 19 février dernier, une quinzaine de participants habituels à ces sorties s'est retrouvée à la Délégation pour échanger avec Stéphanie Piron, salariée chargée du développement des

actions associatives, sur une nouvelle organisation. En résumé de ces échanges, les participants souhaitent conserver la périodicité (une fois par mois sauf 2 mois d'hiver et 2 mois d'été et le jour du jeudi ; choisir des destinations pas trop éloignées (1h30 de transport en car ou minibus au maximum) ; conserver le déjeuner au resto ; réserver le grand car pour 2 sorties annuelles, plutôt en été quand les jours sont plus longs ; privilégier les minibus pour les autres sorties à cause du coût de la location du grand car. Les participants souhaitent rester sur le prix de base



de 35 € la sortie.

Des destinations ont été proposées : musées, aquarium, zoos... Des destinations déjà connues sont redemandées car tout n'avait pu être visité. Stéphanie prépare un programme qu'elle proposera, dès que possible à l'ensemble des adhérents.

Pour ces sorties, Stéphanie sera secondée par Élisabeth Renaud pour le côté administratif et par Patrick Morel pour la logistique le jour de la sortie.

### •• Sorties et loisirs :

#### La fête du sourire à Fougères

Journée festive destinée au grand public.

**Elle a lieu à Fougères le 18 mai prochain.**

**Au programme:** moments d'échanges et de partage émaillés de nombreuses animations : jeux en bois, structure gonflable, musique irlandaise, brésilienne (Battucada), groupes de pop-rock, spectacles de danses, buvette, galettes-saucisses...

**SOYEZ NOMBREUX À NOUS REJOINDRE !**

### APPEL À TÉMOIGNAGES

### ACCÈS AUX SOINS



L'équipe HANDIZOU recherche, pour alimenter son prochain bulletin spécial, des témoignages d'adhérents sur leurs difficultés (ou leurs facilités) à accéder à des soins (en cabinets ou en hospitalisation).

**Merci de nous contacter au 02 99 84 26 66.**

### LE COIN DES PETITES ANNONCES

**À vendre :** Scooter électrique pour personne en situation de handicap de la marque Practic Comfort - gris - peu servi très bon état révisé par le professionnel - vendu avec plusieurs accessoires. Valeur d'achat : 5 000 € facture à l'appui, prix de revente : 1300 €. Visible à Betton. Contact : Christine Besnard Tel 06 76 90 25 70.





# DEMANDEZ LE PROGRAMME!



## • Les ateliers

En ce 2ème trimestre, tous les ateliers poursuivent leurs activités. Tous les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation : Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie.

Voici la liste des ateliers mis en place à la Délégation :

- ◆ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ◆ Un atelier cuisine à Fougères, le 1er jeudi de chaque mois
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, un vendredi sur 2 ;
- ◆ Un atelier qwan kido, un lundi sur 2 ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ◆ Les activités de sports et loisirs, tous les vendredis ;
- ◆ L'activité vélo couché, un samedi sur 2.



## • Quoi de neuf ce trimestre ?

Un atelier cuisine a été mis en place sur Fougères en partenariat avec « Familles actives ». Il a lieu le 2ème jeudi de chaque mois au Centre Social de Fougères et réunit entre 6 à 8 participants. Il y a une très bonne ambiance, l'activité cuisine se fait en toute convivialité. Parfois, après la dégustation des plats confectionnés, il reste un peu de temps pour faire un jeu. C'est très convivial.



Un atelier «qwan kido » (art martial) a lieu un lundi sur 2 à la Délégation, de 14h00 à 15h00. Il y a 4 participantes. Il reste des places, n'hésitez pas à vous informer sur cette activité et à y participer (7 € la séance) !

## Activités ponctuelles

- Jeux extérieurs : molki, mini-golf... au parc des Gayeulles (2 avril)
- Bowling et resto (4 avril)
- Cinéma et Mac Do (19 avril)
- Repas asiatique à la Délégation (25 avril)
- Match de football Rennes Monaco au Roazhon Park (28 avril)

## • Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera tout cet été, autour de jeux de société. Tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon.



*Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).*

*Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : [www.apf-francehandicap35.org](http://www.apf-francehandicap35.org).*

*Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation :*

*Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.*



**ET SI ON PARTAIT EN VACANCES...**

**Besoin de décompresser, de vous changer les idées, ou tout simplement en recherche de nouvelles connaissances ?**

**1 Conseils**

Si vous envisagez, pour votre enfant ou votre famille, un séjour pour cet été, sachez qu'il faut s'y prendre bien à l'avance, certains organismes bouclent leurs inscriptions mi-février. Pour que votre séjour se passe dans de bonnes conditions,

n'oubliez pas de prendre en compte l'aspect logistique dans votre projet, anticipez quelques démarches indispensables. Qui vous accompagnera ? Comment financer cette aide humaine ? Quid des aides techniques ? Elles vous suivent ou vous



les louez sur place ? Autant de questions à régler pour partir l'esprit tranquille.

**2 Le top ? un accompagnateur pour un vacancier avec APF Évasion**

L'offre de séjour APF Évasion est diversifiée pour répondre à tous les besoins. Accompagnement de qualité et sécurisé, les coûts des séjours APF Évasion sont basés sur les dépenses liées directement aux vacanciers

et au nombre important d'accompagnateurs présents pendant le séjour (1 pour 1). Les tarifs des séjours comprennent la totalité des frais de séjour couvrant la part du vacancier ainsi que celles

des équipes et accompagnateurs et frais de service.

APF France handicap participe à hauteur de 22% au coût du séjour.

**3 Comment financer vos vacances ?**

**a. La MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et droit à la compensation

Pour les bénéficiaires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au titre des frais exceptionnels et charges spécifiques pour vos vacances. Cela concerne le surcoût lié à l'accompagnement qui peut être pris en charge généralement à hauteur de 75 % ou de 1 800 € attribués pour trois ans.

Le Fonds De Compensation (FDC) peut compléter le financement de frais liés au handicap pour toutes les

personnes qu'elles soient ou non sous le régime de la PCH.

Renseignez-vous auprès de votre MDPH

**b. La CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) attribue une aide sous certaines conditions. Rapprochez-vous de celle dont vous dépendez.

**c. Les collectivités territoriales** (conseil départemental, conseil régional, CCAS) accordent des aides financières sous conditions de ressources.

**d. L'ANCV** (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) aide pour soutenir le

départ en vacances des personnes en situation de fragilité économique et sociale, sous conditions de ressources et d'agrément ANCV. (APF Évasion est agréé). Le séjour doit se dérouler en France ou dans l'union européenne, et ne pas dépasser 22 jours.

**e. Les comités d'entreprises** : certains prennent en charge une partie du séjour de vacances de leurs ayants droits en situation de handicap.

Contactez les directement.



**Liens utiles**

APF Evasion [www.apf-evasion.org](http://www.apf-evasion.org)  
MDPH 35 <http://www.mdph35.fr/fr>  
N° vert: 0800 35 35 05  
CAF: <http://www.vacaf.org>  
Cpam35 /[www.ameli.fr/Ille-et-vilaine/](http://www.ameli.fr/Ille-et-vilaine/)  
ANCV <http://www.ancv.com/>

**À qui s'adresser ?**

Pour mieux connaître ces aides et vous faire accompagner pour monter les dossiers, adressez-vous à la Délégation APF France handicap, mais aussi à votre établissement ou au service APF France handicap près de chez vous. La CPAM (Caisse d'Assurance Maladie) dispose aussi de services sociaux qui peuvent être sollicités.

## LE CLUB AMITIÉ Chic, l'équipe Handizou parle de nous !

**lundi 11 février 16h00, l'équipe Handizou franchit la porte** de la salle Ory près du foyer Guillaume d'Achon, une ambiance à la fois sereine et joyeuse y règne. Dans cette grande pièce, confortable et bien chauffée, la bonne humeur est au rendez-vous ! Nous arrivons à l'heure sacrée du goûter. 3 bénévoles, Danielle, Annick et Mathieu, attentifs au confort de chaque participant. s'affairent entre les tables pour distribuer boissons et petits gâteaux.  
**Anne de Fremond,**



Salariée à la Délégation jusqu'en 1998, a pris les rênes du groupe Amitié, dont l'origine remonte à la nuit des temps, il y a 20 ans, lors de sa retraite. Au départ, le groupe se réunissait à la Délégation puis, fréquentation croissante, à la salle Ory. Aujourd'hui entre 20 et 30 membres, adhérents APF France handicap se retrouvent tous les lundis

après-midi, y compris pendant les vacances, autour de jeux de société.

### **Immersion entre les 6 tables de jeux**

3 tables de belote, 2 tables de scrabble et une table de rumicube. Les personnes présentes viennent de divers endroits, elles ont appris l'existence du groupe souvent par le bouche à oreille. Tous considèrent ce rendez-vous incontournable.

### **Sourire et étoiles dans les yeux.**

Au scrabble : « Je deviens plus intelligente, l'ambiance est bonne, je suis contente de venir » (Danielle) ; Monique (membre depuis plus de 18 ans) : « le dico est là pour qu'on puisse vérifier nos mots, on se taquine souvent » ; Chantal, Geneviève et Gisèle : « On vient tous les lundis, c'est récréatif, il y a une bonne ambiance, cela nous aide à nous évader du quotidien et à mettre nos soucis au placard. Le petit goûter est très important, cela agrmente l'après-midi, c'est très convivial. Nous fêtons les anniversaires, les intéressés amènent souvent un gâteau À la belote : Guy, Christian, Brigitte : « on joue et on rigole bien, on ne se prend pas au sérieux » ; Françoise, Odile, M. Pellerin Anne : « on joue, on participe, on échange ensemble, cela nous change les idées, c'est relax, on ne pense plus à rien d'autre ; on perd, on gagne, ce n'est pas grave mais il y a quand

même une experte comptable pour compter les points ! »

Au rumicube : « Nous sommes toujours les mêmes groupes constitués par table ». Anne aurait aimé organiser des tournois, mais les équipes s'habituent à jouer entre elles.

Le nombre de joueurs varie parfois par table lorsqu'il y a des absents. Dominique, joueur de cartes, attend le lundi avec impatience, c'est sa seule activité et il apprécie au plus haut point l'aide de bénévoles dont l'assistance est impérative..

### **4 bénévoles**

Annick, Danielle, Mathieu et Noël. Présents parfois tous les lundis, comme Danielle, depuis 15 ans, ils sont indispensables pour que le club fonctionne : assistance pour défaire un vêtement, manipuler les cartes ou les jetons, prendre une boisson, etc... mais aussi installer les tables, les jeux, assurer le service des boissons, apporter le goûter... Anne s'assure de la présence d'un nombre suffisant de bénévoles.

Un repas convivial est organisé au -1 fois par an, souvent à l'approche de Noël, Anne de Fremond et d'autres habitués regrettent l'arrêt, depuis 2014, des séjours à la mer ou à la campagne (manque de bénévoles, organisation difficile) Le financement du club est, en grande partie, assuré par la Délégation.



N'hésitez pas à pousser la porte de la salle ORY le lundi après-midi, détente, convivialité sont au rendez-vous.

Informations complémentaires et inscriptions à la Délégation : 02 99 84 26 66



## À LIRE, À VOIR

### Roman – « C'est écrit sur ses lèvres ».

Ce court roman pour ados et pré-ados serait un peu la revanche de Roméo et Juliette. Valériane et Ludo sont sourds. Ils se sont rencontrés, aimés au premier regard, organisent leurs rendez-vous secrets contre la volonté de leurs parents, corsetés par les oppositions et conflits entre sourds. Comment vont-ils vivre leur amour dans un contexte aussi rude, voire violent ? L'autrice, Brigitte Aubonnet, est également orthophoniste maîtrisant parfaitement les enjeux de l'éducation des jeunes sourds dans un monde où ils doivent s'affirmer, fût-ce contre leurs proches. « C'est écrit sur ses lèvres », par Brigitte Aubonnet, éditions Le Muscadier 9,50€ en librairie.

### Manga - Perfect World tome 8.

Le 8e volume de la manga Perfect World consacre les retrouvailles du jeune architecte Ayukawa avec Kawana. Dans ce volume, l'auteur Rie Aruga explore davantage l'impact de la paraplégie sur les relations amoureuses et sur

l'entourage du jeune couple. Perfect World 8, par Rie Aruga, éditions Akata, 6,99 € en librairie.

### Cinéma « Marche ou crève »

Ce long métrage autobiographique de Margaux Bonhomme pose la question du retentissement du handicap sur la cellule familiale. S'inspirant de sa vie personnelle, la réalisatrice met en scène une personne polyhandicapée devenue adulte : épuisée, la mère quitte la cellule familiale, la jeune sœur de 17 ans est écartelée entre son désir de construire sa propre vie et son envie d'assumer la responsabilité de sa sœur aînée. Un film rugueux et



bouleversant qui met en scène la situation douloureuse des familles face aux situations de handicap.

Source <https://www.faire-face.fr/2018/12/03/-fratrie-film/>



### Simone et moi une amitié mécanique

Le handicap, pas télégénique ? La web-série réalisée par Maxime Charden et Laurène Dervieux, prouve le contraire. Avec humour et lucidité.



Depuis qu'un méchant syndrome cérébelleux a déglingué ses fonctions motrices, Bahia vit avec Simone son déambulateur. Coordination, équilibre, élocution : « tout bugge » ! Adapté d'une histoire vraie c'est le quotidien d'une jeune femme handicapée. Le parcours du combattant face à l'administration, les rendez-vous au 5ème sans ascenseur... Heureusement Bahia est épaulée par Tom, son coloc, et son très séduisant kiné...

Tous les épisodes disponibles en exclusivité sur francetv slash : [http://bit.ly/Simone\\_et\\_moi](http://bit.ly/Simone_et_moi)

## SPORTS

### Envélo-toi !

Jean-Philippe Roy, un amoureux des voyages en vélo, et son ami Cédric Gautier, passionné de cyclisme, atteint du syndrome d'Asperger, ont prévu la traversée de l'Europe à vélo afin de sensibiliser et de changer le regard porté sur l'autisme. Au programme de l'édition 2019 : 21 jours d'itinérance entre Saint Brévin (44) et Bâle (Suisse), 1300 kms, 80 kms par jour, de l'aventure,

des rires, des rencontres... La 2ème et la 3ème étape se dérouleront à l'été 2020 (de Bâle à Budapest en Hongrie) et à l'été 2021 (de Budapest à Constanta en Roumanie). Souhaitons une très belle aventure à ces cyclistes courageux et motivés qui sont également en lien avec Christian Schahl, notre animateur bénévole de l'activité des vélos couchés.

Vous pourrez, dès cet été, les suivre sur Facebook

**Envélo-toi !**  
<https://www.facebook.com/GautierCedricRoyJeanPhilippe/>



## L'hirondelle, l'oiseau emblème du printemps

### « Une hirondelle ne fait pas le printemps ! »

Les hirondelles sont des oiseaux migrateurs qui partent vers l'Afrique en septembre et octobre et qui reviennent dans nos contrées en mars ou avril. Il est donc facile de déduire que lorsqu'on voit une hirondelle, c'est que le printemps est là !

Cette conclusion n'est pas infaillible pour plusieurs raisons :

- certaines hirondelles peuvent revenir plutôt qu'elles ne devraient
- les conditions météorologiques, surtout lorsque l'hiver s'attarde, ne sont pas forcément celles spécifiques au printemps
- certaines hirondelles, trop faibles, ne peuvent

plus migrer et celles qui résistent à l'hiver se montreront bien plus tôt que les voyageuses.

*Il ne faut donc pas faire une généralité d'un fait isolé, tel est le sens de ce dicton universel qui daterait du 17<sup>e</sup> siècle dans sa version française.*

### « Hirondelle volant haut, le temps sera beau, hirondelle volant bas, bientôt il pleuvra ! »

Ce dicton se vérifie facilement car lorsqu'il fait mauvais, les insectes volent à basse altitude mais remontent lorsqu'il fait beau. Les hirondelles se nourrissant d'insectes, elles volent là où ils se trouvent...

### Dicton du printemps

#### Le message du Printemps



### Devinettes

Indispensable au peintre, c'est aussi un piège pour les mouches et, à l'heure de l'informatique, on y surfe. Qui suis-je ?

On peut le lancer aux Jeux Olympiques. Certains requins le sont, mais il est surtout utile avec des clous ?

### Vrai ou faux ?

Le sandwich a été inventé par Lord Sandwich en 1762.

Vrai/Faux ?

*Vrai : Il aimait tellement jouer aux cartes qu'il eut l'idée de cette invention pour ne pas interrompre sa partie en passant à table.*

### Le saviez-vous ?

Le mot printemps vient du latin « primus tempus » qui signifie premier temps et désigne donc la 1<sup>ère</sup> saison de l'année.

Le calendrier celtique débute l'année en février avec la fête d'Imbolc (remplacée ensuite par la chandeleur) qui marque aussi le début du printemps.

### Rebus du printemps

Elle fait le printemps sur nos côtes



Solutions : 1. La toile 2. Le marteau 3. Hirondelle de mer (i ronde aile 2 mer)



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton - 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS – Legs , donations, assurances-vie



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité.  
Rejoignez notre famille de cœur!  
Pour plus d'informations, consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org/>  
Ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes –tél: 20 99 84 26 66

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seule face au handicap !

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine Faire Face via notre site Internet [apf.asso.fr](http://apf.asso.fr)

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40301 - 94605 Choisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

- Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €
- Cotisation familiale\* :  2 personnes (40 €)  3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)  5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1<sup>re</sup> cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) **0 €**

1<sup>re</sup> cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin) **0 €**

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) **€**

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : **€**

**TOTAL de mon règlement : €**

\* ancrantement au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

M<sup>me</sup>  M. Nom.....

Prénom.....

N° ..... Rue.....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.